

# Groupement Employeurs Handball

## Assemblée Générale

Lundi 13/09/2021 à 19 h00, salle de réunion Comité et en visio

Membres présents : Jean Pierre DEFOUR (Président), Elizabeth QUEROL (Secrétaire générale),

Membres en visio : Marjorie (HVGIER), Anne (PILAT), Diego (SCHPG), Yves (FEURS)

Salariés présents : Laurent BENTERKY, Quentin LOPEZ.

Membre excusé : Henrick (BOEN)- Aurélie PAULLAUD (Trésorière)

---

### Vérification des Pass'Sanitaires :

Les Pass'sanitaires de Laurent, Quentin, Jean-Pierre et Elizabeth ont été présentés et vérifiés lors de précédentes réunions

-----

Jean Pierre ouvre l'assemblée selon l'ordre du jour établi et transmis dans la convocation.

La comptabilité du groupement est tenue par le Comité de la Loire de Handball sur un fichier excel le montant des achats (refacturation du salaire de Quentin au GE, plus aides et chômage partiel) représente 5255.61 €. Le Bilan financier est positif puisque le solde est de 2452.51 € ; cette somme est mise en avance sur les saisons à venir qui n'auront pas de subventions.

Les conventions entre le GE et les clubs sont prises du 1 septembre de l'année au 31 aout de l'année N+1

Afin de faire valider les horaires, le salarié transmet le fichier des heures du mois au club concerné, dès validation par le représentant du club et envoi au GE, le G.E. met en facturation.



### **GROUPEMENT EMPLOYEURS**

#### **Chez Comité de la Loire de Handball**

Maison Départementale des Sports - 4 rue des Trois Meules - B.P. 90144

42012 Saint Etienne cedex 2

Tél : 04 77 59 56 86 Courriel : [5142000@ffhandball.net](mailto:5142000@ffhandball.net)

# Groupement Employeurs Handball

## VALIDATION DES TARIFS

Selon le tableur de Jean Pierre : le coût total facturable est de 11.16 € /h.  
Avec une adhésion annuelle de 100 €.

	salaires horaires chargés sur la base de la CCN	Subvention ANS horaire	salaires horaires après déduction subvention ANS pendant deux ans	congés payés	Frais professionnels	Fond de pérennisation de l'emploi	Coût total horaire subventionné pendant deux ans	frais de déplacements mutualisés/h	Coût horaire mutualisé à facturer	Montant de l'adhésion annuelle
Réel	11,56 €	5,50 €	6,06 €	0,60 €	0,50 €	2,00 €	9,16 €	2,00 €	11,16 €	100,00 €

## VALIDATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Quelques questions se posent, Jean Pierre revoit et transmet aux clubs désirant adhérer

## VALIDATION CAHIER DES CHARGES OU EXPRESSION DE BESOINS

Quentin doit revoir avec Pilat, compte tenu du manque d'effectif dans plusieurs catégories.

SEM 42 est ok est demande intervention dans les écoles de jacquard.

## QUESTIONS DIVERSES :

Quelle est la réglementation sur les Services Civiques ?

- un par club , tout passe par la Ligue et la personne ne doit pas jouer en nationale
- SEM 42, Gilles indique ne pas être en possession des statuts du GE,
- Document en pièce jointe d'un courriel émis par JP, une nouvelle transmission des statuts du GE sera faite.

-

Fin de séance à 21h00

Jean Pierre DEFOUR

Président

Elizabeth QUEROL

Secrétaire Générale



## **GROUPEMENT EMPLOYEURS**

### **Chez Comité de la Loire de Handball**

Maison Départementale des Sports - 4 rue des Trois Meules - B.P. 90144

42012 Saint Etienne cedex 2

Tél : 04 77 59 56 86 Courriel : [5142000@ffhandball.net](mailto:5142000@ffhandball.net)